BOURSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA VILLE DE BOULOGNE SUR MER

La Ville attribue une bourse aux étudiants de l'enseignement supérieur, sous conditions de ressources, d'un montant pouvant varier de 160 à 300 €.
Le dossier est à retirer, à partir de septembre, au service des affaires scolaires ou à télécharger sur le site et à remettre au plus tard le 15 octobre.

https://www.ville-boulogne-sur-mer.fr/vivre-a-boulogne/enseignement-et-scolarite/bourse-de-l-enseignement

Hôtel de Ville de Boulogne sur Mer:
Place Godefroy de Bouillon
62200 - Boulogne-sur-Mer
https://www.ville-boulogne-sur-mer.fr/